



Les décisions du Bureau en bref

16 mars 2017

Parc naturel régional du Pilat 16 mars 2017

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITE DES GROUPES DE TRAVAIL ANIMES PAR LE PARC :

- Le groupe de travail « Préparation des rencontres de l'observatoire de la Biodiversité » réuni le 21 février a préparé les prochaines rencontres prévues le 30 septembre 2017 sur le thème « biodiversité et jardin » dans les Monts du Pilat.

POINTS D'INFORMATION :

- Le Groupe de Travail « Changer d'ère » propose un nouveau rendez-vous entre le Parc et les citoyens du territoire : « les apéros du Parc », dont l'objectif est que les agents et élus du Parc aillent à la rencontre de la population sur des communes différentes et proposent à cette occasion un sujet de débat.
- Les 8 et 9 mars derniers, une formation sur la participation citoyenne était proposée aux élus du territoire du Pilat, une vingtaine d'entre eux étaient présents.

DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DU PARC DU PILAT :

Le Bureau a décidé de revoir, à la demande de la Région, les plans de financement des dossiers de demande de subventions auprès de la Région et de l'Union européenne pour différentes actions relevant du Contrat de Territoire Corridors Biologique Grand Pilat, contrat signé entre la Région et le Parc :

- action d'assistance à l'intégration de la trame verte et bleue dans les Plans Locaux d'Urbanisme,
- opération de gestion et la protection d'un réseau de landes et friches collinéennes,
- réalisation de supports de communication et d'actions de sensibilisation,
- étude des déplacements d'espèces invertébrées liées aux zones humides
- évaluation scientifique et technique du plan d'actions du Contrat.

DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE :

Dans le cadre du Contrat de Territoire Corridors Biologiques Grand Pilat, le Bureau a décidé de soutenir les demandes de subvention à déposer auprès de la Région et de l'Union européenne suivantes :

- celles du Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes pour une opération de gestion et de préservation d'un réseau de pelouses sèches sur la côtère rhodanienne, pour la mise en œuvre d'une action visant à développer l'engagement des élus locaux en faveur de la Trame verte et bleue et pour l'animation du Projet Agro-Ecologique et Climatique (PAEC) du Garon
- celle de la Fédération Régionale des Chasseurs Auvergne/Rhône-Alpes pour étudier les déplacements de la grande faune terrestre et faune intermédiaire tel les martres et les écureuils.
- celle du Syndicat des Trois Rivières pour remplacer un passage busé supportant une voirie forestière par un passage respectant le cheminement naturel du ruisseau.

Dans le cadre de la Convention d'objectifs signée entre le Parc et la Région, le Bureau a décidé de soutenir la demande de subvention de l'Agence Locale Energie Climat de la Loire pour le service « Mission Mobilité Durable » mutualisé entre Saint-Etienne Métropole et le Parc du Pilat.

AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME D'ECHALAS

Le Bureau a rendu un avis favorable avec réserves sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Echalas.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS :

Le Bureau du parc a décidé :

- de développer un partenariat avec IPAMAC pour le projet « Forêts anciennes » sur la période 2017-2019, dédié à la mise en place d'actions concrètes de préservation et de valorisation de ces forêts d'intérêt environnemental et patrimonial
- de mutualiser avec d'autres Parcs naturels régionaux des coûts de fonctionnement afférents à l'outil « Géotrek », qui va permettre la mise sur internet des itinéraires de randonnées;

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS :

Claude BONNEL représentera le Parc au sein du collège des personnes qualifiées pour la formation Unités Touristiques Nouvelles de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS) du Rhône.

SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION « LEADER »

Le Bureau a autorisé la signature d'un avenant à la convention LEADER avec la Région pour que l'intégralité des dossiers relatifs à l'animation du GAL (Groupe d'acteurs locaux) soit instruite par la Région et non par les services du GAL (qui sont ceux du Parc).



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr